

Paris, le 28 juillet 2017

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur,


Nous avons pu constater sur votre site internet dans la rubrique « Communiqués de presse » (<https://www.partipirate.fr/communiqués-de-presse>) la reprise du logo utilisé par FRANCE TELEVISIONS dans le cadre des élections présidentielles :



Or, cette utilisation sur votre site de notre logo, créé spécifiquement pour notre société, n'a fait l'objet d'aucun accord et constitue de ce fait une violation de nos droits.

Par ailleurs, une telle utilisation pourrait laisser supposer un lien entre FRANCE TELEVISIONS et le Parti Pirate, ce qui est de nature à tromper les internautes.

Pour ces raisons, nous vous mettons en demeure de :

- cesser sous huitaine, à compter de la réception de ce courrier, toute exploitation qui pourrait être faite de ce logo , sous quelque forme que ce soit, à quelque titre et sur quelque support que ce soit;
- prendre l'engagement, pour l'avenir, de ne plus utiliser nos créations, logos et/ou nos marques sans autorisation préalable.

A défaut, nous serons contraints de prendre toutes mesures propres à la sauvegarde de nos droits.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Sylvie Courbarien Le Gall
Directrice juridique

Parti Pirate
Nicolas Petitedemange
21 place de la République
75003 Paris
France